



Déclaration SNEP-FSU Créteil – CR UNSS 24-06-2022

Monsieur de recteur,

Monsieur le directeur régional UNSS,

Mesdames et messieurs les membres du CR UNSS Créteil,

La reprise des rencontres inter-établissement en mars dernier a permis de redonner son élan au sport scolaire dans les départements et l'académie. Cette période a été l'occasion de reprise de l'ensemble des activités dans les associations sportives au sein des établissements, mais aussi et surtout entre les des élèves de divers établissements.

Cette reprise s'est effectuée avec une aide financière non négligeable aux AS à travers le paiement partiel du contrat. Nous soulignons que si elle est appréciée, il apparaîtrait normal que cette aide soit pérennisée dans le cas où les AS en ont besoin pour se développer et pas seulement survivre au plan financier. Le SNEP-FSU demande une fois de plus, au niveau national, le retour aux contrats individuels.

Concernant le bilan annuel et le budget qui sont des points centraux de ce Conseil Régional, nous interviendrons au fil de la réunion, mais souhaitons tout de même revenir sur un point évoqué lors du précédent conseil régional en janvier dernier : l'annonce, par M. Auverlot recteur de l'académie de Créteil, de faire apparaître au budget les moyens humains que sont les forfaits AS des professeurs d'EPS nous a paru un contre sens au regard de la mission de service public que nous défendons.

Nous tenons à rappeler l'importance du forfait AS intégré au statut des professeurs d'EPS pour la mission de service public. Le forfait est en effet la garantie que soient associés des moyens humains et des compétences reconnues pour cette mission. Par ce fait, le forfait pour tous les enseignants d'EPS est une nécessité quant à son bon fonctionnement.

Ce forfait démontre la volonté de l'Etat de faire de ce lien entre l'EPS et le sport scolaire, dans le cadre d'un projet d'établissement et du projet d'AS, la clé de voûte d'un accès pour tous les élèves à une pratique sportive volontaire encadrée et formatrice.

L'intégration de ces moyens humains au budget de l'UNSS Créteil ferait apparaître une certaine confusion dans les missions des uns et des autres, les professeurs d'EPS ayant une mission globale qui ne peut se confondre avec le temps et l'implication dans la vie de l'AS de leur établissement, ou être séparée de leur mission de professeur d'EPS dans leur établissement et au-delà au plan général au sein du système éducatif.

Concernant l'EPS dans notre académie, même si ça n'est pas tout à fait l'ordre du jour, nous profitons de cette instance pour dénoncer les réductions de dotations de la part des DSDEN 77 e 94 pour les sections sportives scolaires. Après ces 2 départements en 2 ans, le 93 serait-il à l'ordre du jour pour l'an prochain ? Renvoyer partiellement cette dotation à l'autonomie des établissements et

un signal qui va à l'inverse de l'orientation voulue par l'Etat de création de sections sportives. De plus ceci permet une très faible économie pour les DSDEN au regard du faible nombre d'heures, alors que ces heures sont indispensables si l'on veut mener une stratégie claire et apaisée concernant cette pratique sportive renforcée, en lien entre l'EPS et les clubs. C'est pourquoi nous ne comprenons pas ces décisions, de surcroît à moins de 2 ans des JOP de Paris 2024 et alors que l'ancien ministre Blanquer annonçait il y a 2 ou 3 ans la création de 1000 sections sportives en vue d'un héritage pour 2024 !

Enfin, rappelons que le SNEP-FSU porte le mandat de 4h d'EPS de la 6^{ème} à la terminale afin de répondre aux enjeux de société du moment (santé, accès à une pratique régulière, éducation à la citoyenneté, etc.) et pour lutter face au décrochage, notamment des jeunes filles entre la fin du collège et le début du lycée. Et seul le service public, dans le cadre de l'EPS pourra y répondre. Il ne faut pas imaginer qu'une vision comptable permettra de répondre au besoin pour les élèves de l'académie et au plan national.

Je vous remercie de votre attention.